

ENVIRONNEMENT

Interdiction du gaz fossile pour le chauffage

Six mois plus tard, Québec n'a pas avancé



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, ARCHIVES LA PRESSE

Six mois après avoir annoncé l'interdiction du gaz fossile pour le chauffage des bâtiments, Québec n'a toujours pas adopté la

moindre mesure en ce sens, dénonce la coalition **Sortons le gaz !**, qui appelle le gouvernement à « passer de la parole aux actes » d'ici la fin de l'année.

Publié le 18 juin



JEAN-THOMAS LÉVEILLÉ

La Presse



Dévoilée en marge de la 29^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP29), en novembre dernier, l'intention du gouvernement Legault nécessite d'adopter deux modifications réglementaires.

« Depuis l'annonce en grande pompe à la COP 29, c'est silence radio », déplore Andréanne Brazeau, analyste principale des politiques pour le Québec à la Fondation David Suzuki, qui fait partie de la coalition.

« Ils se saisissent d'un forum international pour briller, sans ensuite passer à l'action », déplore-t-elle.



PHOTO HUGO-S BASTIEN AUBERT, LA PRESSE

Andr anne Brazeau, analyste principale des politiques pour le Qu bec   la Fondation David Suzuki

Au-del  du d lai, c'est surtout l'absence de consultation par le gouvernement qui inqui te les organisations  cologistes.

« Le gouvernement a tout   gagner   solliciter [notre] expertise », comme il le fait habituellement, affirme Charles- douard T tu, analyste des politiques climatiques et  nerg tiques d' quiterre.

Le Qu bec est membre de l'Alliance Beyond Oil and Gas, un regroupement qui travaille   mettre fin graduellement   la production d' nergies fossiles, ce qui « vient avec un devoir d'exemplarit  », rappelle M^{me} Brazeau.

« On ne peut pas pr tendre mener la sortie des  nergies fossiles   l' chelle internationale et faire du surplace chez soi. »

Place au gaz renouvelable

L'ambition de Québec a deux volets : interdire l'installation d'appareils de chauffage au gaz naturel dans les bâtiments résidentiels neufs de moins de 600 mètres carrés de trois étages ou moins, et remplacer graduellement d'ici 2040 le gaz d'origine fossile dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels par du gaz de source renouvelable (GSR) — le secteur industriel, lui, pourra continuer d'utiliser du gaz fossile.

Dans les deux cas, l'Outaouais sera exempté en raison des « spécificités de l'écosystème énergétique » de cette région.

Ces mesures contribueront à rendre le Québec carboneutre, souligne Charles-Édouard Têtu.



« Mais chaque jour qui passe [sans que le gouvernement aille de l'avant], c'est du temps qu'on perd », dit-il, estimant que l'engagement du gouvernement Legault « commence à ressembler à du vent ».

« **Le plus tôt [c']est adopté, le plus facile sera l'adaptation.** »

— Charles-Édouard Têtu, Équiterre

Québec vise l'automne

La coalition appelle Québec à profiter de la mise à jour annuelle du plan de mise en œuvre de son Plan pour une économie verte, attendue dans les prochains jours, pour aller de l'avant avec les mesures annoncées.

Or, le travail n'est pas assez avancé pour cela, a indiqué à *La Presse* la directrice des communications du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs Benoit Charette, Méлина Jalbert.

« C'est une réglementation assez longue à bâtir », a-t-elle indiqué, précisant que c'est le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de Christine Fréchette qui est responsable de la « première étape ».

« Le processus suit son cours », a de son côté indiqué le directeur des communications de la ministre Fréchette, Maxime Roy, disant viser l'automne pour l'adoption des nouveaux règlements.

« La vitesse dépend de la volonté et du niveau de priorité qu'on accorde [à un projet] », rétorque Andréanne Brazeau, soulignant que le gouvernement adopte parfois des projets de règlements beaucoup plus rapidement, d'autant plus qu'il est majoritaire.

Gare à la précipitation

Une interdiction trop rapide du gaz naturel pourrait s'avérer contre-productive, met en garde le professeur Pierre-Olivier Pineau, titulaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal, qui invite à ne pas « démoniser » le gaz naturel.

« L'efficacité énergétique est la priorité, dit-il. On serait bien mieux avisé de réduire la consommation de toutes les sortes d'énergie par des stratégies de réduction de la consommation. »

C'était l'objectif de la *Loi sur la performance environnementale des bâtiments*, adoptée par le gouvernement Legault, « mais [elle exclut] les propriétaires d'unifamiliales, duplex et triplex, soit la plus grande partie des logements québécois », déplore M. Pineau.

QU'EST-CE QUE LE GAZ DE SOURCE RENOUVELABLE ?

Le gaz de source renouvelable (GSR) est chimiquement identique au gaz d'origine fossile, mais il est produit à partir de déchets organiques, plutôt que puisé dans le sol. Le GSR peut provenir de la décomposition des matières organiques présentes dans les lieux d'enfouissement, ou encore de la biométhanisation de matières organiques issues des ménages, d'industries agroalimentaires, de fermes, de forêts, ou d'usines d'épuration des eaux. Il est considéré comme carboneutre, puisqu'il aurait été rejeté dans l'atmosphère même s'il n'avait pas été brûlé.

EN SAVOIR PLUS

• **-50 %**

cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au chauffage des bâtiments en 2030 par rapport à leur niveau de 1990

SOURCE : MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

